



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 061
Séance du 8 juillet 2022

**Convention de double-diplôme Master Entrepreneuriat et management de projets avec l'Académie
d'études économiques de Bucarest, Roumanie**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La convention de double-diplôme Master Entrepreneuriat et management de projets avec l'Académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil et annexé à la présente délibération est approuvée.

Le Président
Pasquale MAMMONE





UNIVERSITÉ D'ARTOIS



ACCORD DE PARTENARIAT

pour la délivrance du diplôme de Master « Droit, Économie, Gestion mention *Entrepreneuriat et management de projet* » par l'Université d'Artois, France, et le diplôme de Master « *Management des petites et moyennes entreprises* » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest (Academia de Studii Economice din București), Roumanie

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France, représentée par son Président, Professeur Pasquale MAMMONE, agissant au nom de sa composante la Faculté d'Économie, Gestion, Administration et Sciences Sociales (FEGASS), désignée ci-après Artois - FEGASS, et

L'Académie d'Études Économiques de Bucarest, établissement d'enseignement supérieur, sise 6 Piața Romană, 1, 010374 – Bucarest, Roumanie, représentée par son Recteur, Professeur univ. dr. Nicolae Istudor, agissant au nom de la Faculté de Management, désignée ci-après l'ASE - Faculté de Management,

ci-après dénommées collectivement « **les Parties** », ont convenu ce qui suit :

En application de l'accord-cadre signé le 09 Juillet 2021, et

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation français et de la Loi sur l'Éducation Nationale roumaine no. 1/2011 avec modifications et compléments ultérieurs,

les Parties concluent de commun accord le présent accord de partenariat (ci-après « **l'Accord** »).

Article 1 Dispositions initiales

(1) **L'Université d'Artois** est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel créé conformément aux dispositions du Code de l'Éducation français et par décret n. 91-1160 du 7 novembre 1991.

(2) **L'Académie d'Études Économiques de Bucarest** est un établissement d'enseignement supérieur public fondé conformément aux dispositions du Décret Royal no. 2978 du 6 avril 1913.

(3) **L'Université d'Artois** dispense le programme d'études de Master intitulé « *Droit, Économie, Gestion mention *Entrepreneuriat et management de projet** » accrédité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de l'année universitaire 2020/2021 à l'année universitaire 2024/2025.

(4) **L'Académie d'Études Économiques de Bucarest** dispense le programme d'études de Master intitulé « *Management des petites et moyennes entreprises* » accrédité par l'Agence Roumaine pour l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ARACIS).

(5) En France, le Master comprend deux années d'études (M1 et M2), chacune constituée de deux semestres. Les étudiants peuvent s'inscrire en première année de Master (M1) après avoir obtenu le grade de Licence. L'admission en première année de Master (M1) est prononcée après examen d'un dossier de candidature.

(6) En Roumanie, le Master comprend deux années d'études correspondant au total à quatre semestres. Les étudiants s'inscrivent en première année de Master après avoir obtenu le grade de Licence (3 années d'études) et après avoir subi, avec succès, les tests de sélection.

(7) Le contenu du programme de Master dispensé par l'**Académie d'Études Économiques de Bucarest**, correspond au programme d'études de Master dispensé par l'**Université d'Artois**. Le contenu des deux programmes de Master se trouve en Annexe n°1 du présent **Accord**.

(8) Le calendrier des études de Master est établi par chaque université.

(9) Les Parties s'engagent, en respectant les conditions prévues dans le présent **Accord**, à mettre en place un partenariat sur la base des deux programmes d'études de Master susmentionnés, dont le contenu est comparable, pour la délivrance simultanée, pour chaque établissement, de son propre diplôme national. Les deux parties déclarent que les diplômes de Master, objet de cet accord, sont des diplômes nationaux officiellement reconnus.

L'étudiant ayant réussi ce « programme » et les examens de fin d'études se voit remettre

- le diplôme de Master de l'**Université d'Artois**, programme « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* »

et

- le diplôme de Master de l'**Académie d'Études Économiques de Bucarest**, programme « *Management des petites et moyennes entreprises* ».

Article 2

Sélection et Admission des étudiants de l'ASE au programme

(1) Pour être admis à ce « programme » d'études de Master (ci-après désigné « **programme** ») l'étudiant de l'ASE est obligé de passer par la procédure d'admission aux études, réalisée par l'ASE - Faculté de Management.

(2) Les étudiants admis au « programme » devront effectuer leur première année de Master à l'ASE - Faculté de Management.

(3) Les étudiants désirant participer au « programme » seront sélectionnés par l'ASE - Faculté de Management et la décision finale d'admission au « programme » reviendra à l'Artois - FEGASS, après examen de leur dossier de candidature.

(4) Pour postuler au « programme », les étudiants de l'ASE - Faculté de Management devront présenter les documents suivants afin de formaliser leur candidature :

- photocopies des diplômes (diplômes de fin d'études secondaires et de licence) ou autres documents équivalents ;

- programmes détaillés des études suivies et les relevés des notes obtenues lors des études universitaires de Master ;

- acte de naissance ;

- certificat attestant le niveau de langue en français (minimum niveau B2 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues « CECRL »).

Tous ces documents devront être traduits en français et certifiés conformes.

(5) Les étudiants de l'ASE admis dans ce « programme » recevront une autorisation d'inscription de la part de l'Université d'Artois.

(6) Ce « programme » s'adresse aux étudiants de l'ASE poursuivant des études de Master de second cycle en formation initiale.

(7) Les étudiants de l'ASE sélectionnés pour ce « programme » peuvent réaliser les études de Master comme suit :

- Master, 1ère année (M1), correspondant à 60 ECTS, au sein de l'ASE - Faculté de Management ;

- Master, 2ème année (M2) :
 - Semestre 3, correspondant à 30 ECTS, au sein de l'Artois - FEGASS,
 - Semestre 4, correspondant à 30 ECTS, au sein de l'ASE - Faculté de Management ou à l'Artois - FEGASS selon les possibilités de placement en stage en France par l'Artois - FEGASS.

(8) La mobilité peut être exercée que si les étudiants admis au « programme » ont réussi le M1 (et obtenu 60 ECTS) de l'ASE - Faculté de Management et s'ils ont reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Artois - FEGASS, après examen de leur dossier de candidature.

(9) Hormis les cours de langues étrangères, les cours dispensés par l'Artois - FEGASS se feront en langue française.

(10) L'évaluation du stage sera faite dans le lieu où l'étudiant effectuera son stage et par l'université correspondante. La responsabilité pédagogique sera assurée par un enseignant de chaque université.

(11) Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier du « programme » ne dépassera pas 5 étudiants pour l'année universitaire concernée. Leur nombre concret pour l'année universitaire concernée sera établi par les Parties, lors de la sélection des candidats.

(12) **L'Université d'Artois et l'Académie d'Études Économiques de Bucarest** fixeront un calendrier pour la sélection des étudiants et s'informeront du calendrier de chaque année universitaire (date limite de candidature, sélection et d'inscription, début et fin des semestres, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). Le planning de l'année suivante sera remis au partenaire au plus tard en juin pour la prochaine année universitaire.

Article 3 Inscription aux études

(1) Les étudiants de l'ASE admis au « programme » seront inscrits à l'ASE - Faculté de Management et en même temps seront inscrits au sein de l'Artois - FEGASS conformément au règlement intérieur des deux universités partenaires. Ils payeront les droits d'inscription uniquement au sein de l'ASE - Faculté de Management.

(2) Le jour de son inscription aux études à l'Artois - FEGASS, le candidat au « programme » devient étudiant disposant de tous les droits et devoirs des étudiants de l'Artois - FEGASS. L'inscription et les études à l'Artois - FEGASS sont effectuées selon la réglementation du pays d'accueil et selon la réglementation interne et les normes de l'Artois - FEGASS.

(3) Les étudiants inscrits à ce « programme » devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale du pays d'accueil.

(4) Les étudiants prennent en charge leurs frais de transport, d'assurance médicale, d'hébergement, de nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au « programme ».

(5) Les étudiants doivent s'assurer en matière d'hospitalisation, responsabilité civile, accidents corporels et rapatriement pour toute la durée du séjour dans le pays d'accueil.

(6) Dans toute la mesure du possible, l'Université d'Artois, sans aucun engagement financier de sa part, proposera un hébergement en résidence universitaire aux étudiants, ou, le cas échéant, les aidera dans leurs démarches auprès d'organismes compétents.

Article 4 Organisation des études

(1) Les étudiants de l'Académie d'Études Économiques de Bucarest, sélectionnés pour le « programme », vont effectuer le premier semestre et potentiellement le second semestre de la

deuxième année de Master (soit semestre 3 ou semestres 3 et 4) à l'Université d'Artois où ils suivront les enseignements du Master « Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet ». Pour être admis en deuxième année à l'Artois-FEGASS, à ce "programme", les étudiants devront passer la première année de master dans l'université d'origine et obtenir l'avis favorable de la commission d'admission d'Artois-FEGASS, après examen du dossier de candidature.

(2) La liste des Unités d'Enseignement, l'organisation de l'apprentissage / de l'enseignement et l'évaluation à l'**Université d'Artois** et à **Académie d'Études Économiques de Bucarest** sont définies par les deux universités, conformément aux programmes accrédités et sont incluses dans l'annexe au présent **Accord**.

(3) À la fin des études au sein de l'Artois - FEGASS, les étudiants inscrits au « programme » recevront de la part de l'Artois - FEGASS un relevé de notes comportant les résultats des examens passés et la notation ECTS.

(4) Les deux universités s'engagent à reconnaître les crédits ECTS et les résultats obtenus par les étudiants à l'établissement partenaire.

(5) Les diplômes de Master sont délivrés aux étudiants qui ont fini avec succès le programme d'études et passé l'examen final, dans les conditions imposées par chaque université.

(6) Les étudiants candidats au « programme » pourront bénéficier des bourses du programme européen ERASMUS+.

(7) Les plans d'enseignement et la correspondance entre les programmes d'études sont présentés dans les annexes no. 1 et 2.

(8) L'évaluation du stage se fera là où l'étudiant effectuera le stage, par l'université correspondante, la responsabilité pédagogique sera assurée par un enseignant de chaque université.

Article 5 Crédits d'études transférables (ECTS)

Chaque université s'engage à transmettre à l'établissement partenaire les relevés des notes obtenus après les sessions d'examen. Afin de faciliter l'interprétation des notes obtenues par les étudiants dans l'établissement partenaire, les parties conviennent de créer un tableau de correspondance (Annexe 3).

Article 6 Coordination universitaire

Le suivi du partenariat et du « programme » de Master sera assuré par :

- le Vice-président chargé des relations internationales, Monsieur Ahmed EL KALADI de l'Université d'Artois (sri@univ-artois.fr) ;
- le Vice-recteur des relations internationales, Monsieur Marius Constantin PROFIROIU, de l'Académie d'Études Économiques de Bucarest (marius.profiroi@amp.ase.ro).

L'Université d'Artois désigne Monsieur le professeur Philippe DUEZ, Doyen de la Faculté d'Économie, Gestion, Administration et Sciences Sociales, comme coordinateur pédagogique de ce « programme » (philippe.duez@univ-artois.fr).

L'Académie d'Études Économiques de Bucarest désigne Monsieur le professeur Ion POPA comme Doyen de la Faculté de Management et coordinateur pédagogique de ce « programme » (ion.popa@man.ase.ro).

Les services des relations internationales des deux universités sont chargés du suivi administratif de cet **Accord** et de la gestion de la mobilité des étudiants dans le cadre du « programme ».

Article 7 Délivrance des diplômes

L'**Université d'Artois** délivrera le diplôme de Master « *Droit, Économie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* » et l'**Académie d'Études Économiques de Bucarest** délivrera le diplôme de Master « Management des petites et moyennes entreprises » aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le programme d'études et le plan de mobilité mentionné à l'article 2 et à l'article 4,
- avoir obtenu la totalité des crédits requis par le programme de Master, soit 120 ECTS,
- avoir effectué le stage obligatoire, avoir soutenu et réussi les examens de fin d'études.

Article 8 Échange d'enseignants et de chercheurs

Les Parties vont encourager l'échange d'enseignants et de chercheurs dans le cadre de cet Accord.

Article 9 Promotion du programme

Les Parties consentent l'utilisation de leurs noms et de leurs logos dans tout support promotionnel lié à ce « programme ».

Article 10 Durée de l'Accord

(1) Le présent **Accord** est conclu pour une durée de 2 ans (pour les années universitaires 2022/2023, 2023/2024) correspondant à la durée d'accréditation restante du Master de l'**Académie d'Études Économiques de Bucarest**.

(2) L'**Accord** pourra être renouvelé, sous réserve de l'accréditation par les ministères de tutelle de la maquette de Master de chaque université, pour une durée correspondante à la nouvelle période d'accréditation.

(3) Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution de cet accord ou de son interprétation. Tout différend non résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

(4) Le présent **Accord** peut être modifié à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties, en particulier si des changements dans les programmes d'études interviennent à l'**Université d'Artois** ou à l'**Académie d'Études Économiques de Bucarest**. Ces modifications ne prennent effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute modification de l'**Accord** devra être faite dans le cadre d'un avenant qui sera partie intégrante de cet **Accord**. Tout amendement ou toute modification devra être présenté(e) par écrit et signé(e) par les représentants accrédités des deux établissements.

(5) Le présent **Accord** pourra être résilié par l'une ou l'autre Partie signataire, sous réserve d'un préavis d'au moins six mois et l'engagement de mener à terme les actions en cours.

(6) Au cas où l'**Accord** serait résilié, les Parties confirment que tous les candidats étant déjà admis au « programme » peuvent achever leurs études conformément aux conditions définies par le présent **Accord**.

Article 11 Clauses finales

(1) Toute autre disposition non précisée dans le présent **Accord** doit respecter les réglementations juridiques en vigueur, relatives à l'enseignement supérieur en Roumanie et en France.

(2) Le présent **Accord** est établi en deux exemplaires rédigés en langue roumaine et en deux exemplaires rédigés en langue française. Chaque Partie obtient un exemplaire rédigé en roumain et un exemplaire rédigé en français. Les deux versions, roumaine et française, ont la même valeur juridique.

(3) Le présent **Accord** prend effet et entre en vigueur le jour de sa signature.

À Arras, le

Pour l'Université d'Artois

Prof. Pasquale MAMMONE

Président

À Bucarest, le

Pour l'Académie d'Études Économiques de
Bucarest

Prof. univ. dr. Nicolae ISTUDOR

Recteur

ANNEXE N°1

à l'Accord de partenariat
pour la délivrance du diplôme de Master « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* » par l'Université d'Artois, France et le diplôme de Master « *Management des petites et moyennes entreprises* » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest (Academia de Studii Economice din București), Roumanie

Équivalence des matières (respectivement Master 1 et Master 2)

Université d'Artois Master <i>Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet</i> 1 ^{ère} année - semestres 1 et 2			Académie d'Études Économiques de Bucarest Master <i>Management des petites et moyennes entreprises</i> 1 ^{ère} année - semestres 1 et 2		
Semestre 1	Nombre d'heures	ECTS	Semestre 1	Nombre d'heures	ECTS
UE 1 TC					
Théorie des organisations	24	3	Economie basée sur les connaissances	56	7
Economie industrielle	24	3	Services pour petites et moyennes entreprises	56	8
Statistiques appliquées	15	3	Management du changement dans les petites et moyennes entreprises	56	8
Anglais	15	3	L'histoire de la petite industrie en Roumanie	56	7
UE 2 Ingénierie du projet entrepreneurial					
La création et reprise d'entreprise	20	3			
Franchise et spin off	12	3			
Management des TPE	10	3			
UE3 Management des innovations organisationnelles					
Entrepreneuriat social	15	3			
Economie des réseaux et de l'information	15	3			
Développement durable et entrepreneuriat	15	3			
UE 4 TC Méthodologie					
Méthodologie du mémoire et séminaires	15	0			
Projets tuteurés	30				
Total semestre 1	210	30	Total	224	30
Semestre 2			Semestre 2		
UE 5 TC					
Management des RH	24	2	Les tendances modernes dans l'informatisation des petites et moyennes entreprises	56	10
Anglais	15	2	Numérisation des petites et moyennes entreprises	56	10
UE 6 Ingénierie du projet entrepreneurial					

Design et conception de l'innovation	12	3	Études de faisabilité et plans d'affaires	56	10
Méthodes et techniques d'accompagnement	12	3			
Outils de gestion de projets	20	3			
UE7 Management des innovations organisationnelles					
Veille et prospective stratégique	18	2			
Méthodologie de conception de projets	18	3			
E-business	12	2			
UE 8 TC Méthodologie					
Méthodologie du mémoire et de la recherche	15	2			
Projets tuteurés	30	2			
Mémoire et stage	30	6			
Total semestre 2	206	30		168	30
TOTAL M1	416	60	TOTAL M1	392	60

Université d'Artois Master Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet 2 ^e année - semestres 3 et 4			Académie d'Etudes Economiques de Bucarest Master Management des petites et moyennes entreprises 2 ^e année - semestres 3 et 4		
Semestre 3	Nombre d'heures	ECTS	Semestre 3	Nombre d'heures	ECTS
UE 9 TC					
Audit des organisations	24	3	Management de projet pour les petites et moyennes entreprises	56	10
Management stratégique	24	3	Développer le leadership stratégique	56	10
Atelier de développement personnel	15	2	Politiques publiques pour les petites et moyennes entreprises	56	10
Anglais	15	3			
UE 10 Ingénierie du projet entrepreneurial					
Fiscalité de l'entreprise	20	3			
Outils de gestion de projets	15	3			
Management marketing	15	3			
Aspects juridiques des TPE-PME	15	2			
UE 11 Management des innovations organisationnelles					
Management de l'innovation	15	3			
Certification sociale et environnementale	20	3			
Management du développement à l'international	15	2			
UE 12 TC Méthodologie					
Méthodologie du mémoire et de la recherche	15	0			
Projets tuteurés	30				
Total semestre 3	238	30	Total semestre 3	168	30
Semestre 4			Semestre 4		
UE 13 TC					
Economie de l'innovation	24	2	Stratégies pour les petites et moyennes entreprises	56	10
Ethique et Economie	24	2	Projets de recherche	14	5
Anglais	15	2	Pratique de spécialité	280	10
UE 14 Ingénierie du projet entrepreneurial					
Structures de financement et d'accompagnement	18	2	Préparation à la défense de la dissertation	60	0
Gestion du risque et redressement de l'entreprise	18	2			
Compétences et attitudes entrepreneuriales	15	2	Ethique et intégrité académique	14	5
UE 15 Management des innovations organisationnelles					
Dynamique entrepreneuriale des	12	2			

grands groupes					
Business développement	12	2			
Management du changement	12	2			
UE 16 TC Méthodologie					
Méthodologie du mémoire et de la recherche	15	2			
Projets tuteurés	30	2			
Mémoire et stage	30	8			
Total semestre 4	225	30	Total semestre 4	424	30
Total M2	463	60	Total M2	592	
TOTAL M1+M2	879	120	Total M1+M2	984	120

À Arras, le

À Bucarest, le

Pour l'Université d'Artois

Pour l'Académie d'Études Économiques de
Bucarest

Prof. Pasquale MAMMONE

Prof. univ. dr. Nicolae ISTUDOR

Président

Recteur

ANNEXE N°2

à l'Accord de partenariat
pour la délivrance du diplôme de Master « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* » par l'Université d'Artois, France et le diplôme de Master « *Management des petites et moyennes entreprises* » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest (Academia de Studii Economice din București), Roumanie

Programmes d'études de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année (respectivement M1 et M2) intégralement équivalentes à l'université partenaire en cas de réussite aux examens

A. Académie d'Études Économiques de Bucarest, programme de Master « *Management des petites et moyennes entreprises* »

Nr. crt.	Denumirea disciplinei	Numar ore curs	Numar ore seminar, L/P	Nr. pct. credit
Anul 1 semestrul 1				
1	Economia bazată pe cunoștințe	28	28	7
2	Servicii pentru întreprinderi mici și mijocii	28	28	8
3	Managementul schimbării în întreprinderi mici și mijocii	28	28	8
4	Istoria micii industriei în România	28	28	7
Anul 1 semestrul 2				
1	Tendințe moderne în informatizarea întreprinderilor mici și mijocii	28	28	10
2	Digitalizarea întreprinderilor mici și mijocii	28	28	10
3	Studii de fezabilitate și planuri de afaceri	28	28	10
Anul 2 semestrul 1				
1	Managementul proiectelor pentru întreprinderi mici și mijocii	28	28	10
2	Dezvoltarea leadershipului strategic	28	28	10
3	Politici publice pentru întreprinderi mici și mijocii	28	28	10
Anul 2 semestrul 2				
1	Strategii pentru întreprinderi mici și mijocii	28	28	10
2	Proiecte de cercetare	-	14	5
3	Etica și integritate academică	-	14	5
4	Practica	-	280	10
5	Stagiu pentru elaborarea lucrării de disertație	-	60	0

Université d'Artois, programme de Master « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* »

Master 1 « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* »

	Libellé	ECTS	CM	TD	Heures Maquettes
S1		30	48	162	210
	UE 1 TC				
	Statistiques appliquées	3	-	15	15
	Théorie des organisations	3	24	-	24
	Anglais	3	-	15	15
	Economie industrielle	3	24	-	24
	UE 2 Ingénierie du projet entrepreneurial				
	Franchise et spin off	3	-	12	12
	La création et reprise d'entreprise	3	-	20	20
	Management des TPE	3	-	10	10
	UE 3 Management des innovations organisationnelles				
	Développement durable et entrepreneuriat	3	-	15	15
	Economie des réseaux et de l'information	3	-	15	15
	Entrepreneuriat social	3	-	15	15
	UE 4 TC Méthodologie				
	Méthodologie du mémoire et séminaires	-	-	15	15
	Projets tuteurés	-	-	30	30
S2		30	24	182	206
	UE 5 TC				
	Anglais	2	-	15	15
	Management des RH	2	24	-	24
	UE 6 Ingénierie du projet entrepreneurial				
	Méthodes et techniques d'accompagnement	3	-	12	12
	Outils de gestion de projets	3	-	20	20
	Design et conception de l'innovation	3	-	12	12
	UE 7 Management des innovations organisationnelles				
	E-business	2	-	12	12
	Méthodologie et conception de projets	3	-	18	18
	Veille et prospective stratégique	2	-	18	18
	UE 8 TC Méthodologie				
	Méthodologie du mémoire et de la recherche	2	-	15	15
	Projets tuteurés	2	-	30	30
	Mémoire et stage	6	-	30	30
	<i>Totaux</i>		72	344	416

Master 2 « Droit, Economie, Gestion mention *Entrepreneuriat et management de projet* »

Libellé	ECTS	CM	TD	Heures Maquettes
S3	30	48	190	238
UE 10 Ingénierie du projet entrepreneurial				
Outils de gestion de projets	3	-	15	15
Aspects juridiques des TPE-PME	2	-	15	15
Fiscalité de l'entreprise	3	-	20	20
Management marketing	3	-	15	15
UE 11 Management des innovations organisationnelles				
Management de l'innovation	3	-	15	15
Management du développement à l'international	2	-	15	15
Certification sociale et environnementale	3	-	20	20
UE 12 TC Méthodologie				
Méthodologie du mémoire et de la recherche	-	-	15	15
Projets tuteurés	-	-	30	30
UE 9 TC				
Management stratégique	3	24	-	24
Anglais	3	-	15	15
Atelier de développement personnel	2	-	15	15
Audit des organisations	3	24	-	24
S4	30	48	177	225
UE 13 TC				
Anglais	2	-	15	15
Economie de l'innovation	2	24	-	24
Ethique et Economie	2	24	-	24
UE 14 Ingénierie du projet entrepreneurial				
Gestion du risque et redressement de l'entreprise	2	-	18	18
Structures de financement et d'accompagnement	2	-	18	18
Compétences et attitudes entrepreneuriales	2	-	15	15
UE 15 Management des innovations organisationnelles				
Dynamique entrepreneuriale des grands groupes	2	-	12	12
Management du changement	2	-	12	12
Business développement	2	-	12	12
UE 16 TC Méthodologie				
Projets tuteurés	2	-	30	30
Mémoire et stage	8	-	30	30
Méthodologie du mémoire et de la recherche	2	-	15	15
<i>Totaux</i>		96	367	463

À Arras, le

Pour l'Université d'Artois

Prof. Pasquale MAMMONE

Président

À Bucarest, le

Pour l'Académie d'Études Économiques de
Bucarest

Prof. univ. dr. Nicolae ISTUDOR

Recteur

ANNEXE N°3

à l'Accord de partenariat
pour la délivrance du diplôme de Master « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* » par l'Université d'Artois, France et le diplôme de Master « *Management des petites et moyennes entreprises* » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest (Academia de Studii Economice din București), Roumanie

Tableau de correspondance

Correspondances entre les plans d'enseignement du Master *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* de l'Université d'Artois et du Master management des PME de l'Académie d'Études Économiques de Bucarest.

Semestre 1	Disciplines roumaines	Disciplines françaises
	Knowledge based economy	Economie de l'innovation (S4 UE13) Management de l'innovation (S3 UE 11) Economie des réseaux et de l'information (S1 UE3)
	Services for small and medium entreprise's	Méthodes et techniques d'accompagnement (S2 UE6) La création et reprise d'entreprise (S1 UE2) Franchise et spin-off (S1 UE2) Méthodologie du mémoire et séminaires (S1 UE4)
	Change management in small and medium entreprise's	Management du changement (S4 UE15) Théorie des organisations (S1 UE1)
	The history in small industry in Romania	Economie industrielle (S1 UE1) Compétences entrepreneuriales (S4 UE14)
Semestre 2		
	Modern trend in small and medium entreprise's	Entrepreneuriat social (S1 UE3) E-business (S2 UE7) Développement durable et entrepreneuriat (S1 UE3) Certification sociale et environnementale (S3 UE11)
	Digitization of Small and Medium Enterprises	Dynamique entrepreneuriale des grands groupes (S4 UE15) Management du développement international (S3 UE11) Franchise et spin-off (S1 UE2)
	Feasibility studies and business plans	Statistiques appliquées (S1 UE1) Business development (S4 UE15) Audit des organisations (S3 UE9)
Semestre 3		
	Project management for PME	Méthodologie et conception de projet (S2 UE7 / S2 UE10) Outils de gestion de projet (S2 UE6)
	Developing strategy leadearship	Management des Ressources Humaines (S2 UE5) Management marketing (S3 UE10) Aspects juridiques des TPE-PME (S3 UE10) Fiscalité de l'entreprise (S3 UE 10)
	Public policies for PME	Gestion des risques et redressement de l'entreprise (S4 UE14) Structures de financement et d'accompagnement (S4 UE14)

Semestre 4		
	Strategic Management for Small and Medium Enterprises	Management stratégique (S3 UE9) Ethique et économie (S4 UE13) Management des TPE (S1UE2)
	Research projects	Méthodologie du mémoire et de la recherche (S2 UE8 / S3 UE12 / S4 UE 16) Projets tuteurés (S1 UE4 / S2 UE8 / S3 UE12 / S4 UE 16) Méthodologie du mémoire et séminaires (S1 UE4)
	Ethics and academic integrity	Mémoire et stage (S2 UE8 / S4 UE16) Atelier de développement personnel (S3 UE9)
	Practice Préparation dissertation	Méthodologie du mémoire et séminaires (S1 UE4)
		Design et conception de l'innovation (S2 UE6)
		Veille et prospective stratégique (S2 UE7)
		Anglais (S1 UE1 / S2 UE5 / S3 UE9 / S4 UE13)

À Arras, le

Pour l'Université d'Artois

Prof. Pasquale MAMMONE

Président

À Bucarest, le

Pour l'Académie d'Études Économiques de
Bucarest

Prof. univ. dr. Nicolae ISTUDOR

Recteur

ANNEXE N°4

à l'Accord de partenariat
pour la délivrance du diplôme de Master « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* » par l'Université d'Artois, France et le diplôme de Master « *Management des petites et moyennes entreprises* » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest (Academia de Studii Economice din București), Roumanie

Procédures d'examen dans les deux Universités

À l'Académie d'Études Économiques de Bucarest, l'examen final consistera en l'élaboration et la présentation de mémoires, conformément au Règlement sur l'organisation et le déroulement des examens de fin d'études de master.

À l'Université d'Artois, le diplôme est délivré par le jury de grade au regard des résultats obtenus aux épreuves organisées selon les Modalités de Contrôle des Connaissances adoptées en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

À Arras, le

À Bucarest, le

Pour l'Université d'Artois

Pour l'Académie d'Études Économiques de Bucarest

Prof. Pasquale MAMMONE

Prof. univ. dr. Nicolae ISTUDOR

Président

Recteur

ANNEXE N°5

à l'Accord de partenariat
pour la délivrance du diplôme de Master « *Droit, Economie, Gestion mention Entrepreneuriat et management de projet* » par l'Université d'Artois, France et le diplôme de Master « *Management des petites et moyennes entreprises* » par l'Académie d'Études Économiques de Bucarest (Academia de Studii Economice din București), Roumanie

Tableau de conversion des notes

Notes ECTS	NOTES Roumaines Académie d'Etudes Economiques de Bucarest	NOTES FRANCAISES Université d'Artois	MENTIONS
A	10	20	Très bien
		19	
		18	
		17	
		16	
B	9	15	Bien
	8	14	
C	7	13	Assez bien
		12	
D	6	11	Passable
E	5	10	
Fx	1 - 4	9	Echec
F		8	
		7	
		6	
		5	
		4	
		3	
		2	
		1	
		0	

À Arras, le

Pour l'Université d'Artois

Prof. Pasquale MAMMONE

Président

À Bucarest, le

Pour l'Académie d'Études Économiques de Bucarest

Prof. univ. dr. Nicolae ISTUDOR

Recteur